

JEAN BERNARDI,
BERGERAC (24)

**« 31 MALFAÇONS
DANS MA
MAISON! »**

« En 2007, j'ai signé un contrat de construction de maison individuelle. Malgré le suivi des travaux, j'ai eu de nombreux problèmes avec le chef de chantier: trois tentatives pour percer une ouverture aux dimensions de la porte; prise de 220 V près de la baignoire et interrupteur à côté de la douche... Trente et une malfaçons. Le constructeur, bien qu'avisé, m'a demandé de régler la totalité. J'ai refusé. Il a fermé la maison à clé, a stoppé les travaux et m'a assigné en justice. Au printemps 2009, j'ai contacté l'Association d'aide

aux maîtres d'ouvrage individuels (AAMOI)*. Le nouvel avocat qu'ils m'ont conseillé m'a évité de payer une expertise judiciaire (entre 3 000 et 30 000 €) à la faveur de constats d'huissier, bien moins chers. Puis, j'ai repris la garde de la maison via une procédure de l'AAMOI. Avec un huissier et un serrurier, j'en ai alors pris possession. Adhérer à l'AAMOI plus tôt m'aurait probablement évité une procédure judiciaire, qui court toujours, en tentant une médiation. »

*Aamoi.info: adhésion avant signature CCMI: 50 €; après signature: 80 €